

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE



Au service
des peuples
et des nations

Date : 16/01/2019

Pays : Côte d'Ivoire

Description des tâches : Recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) indépendant(e) pour l'évaluation externe du « Projet d'Appui à la Formation continue de la Police Nationale de Côte »

Numéro du projet : CIV 10-00103531 Projet d'Appui à la Formation Continue (PAFC).

Durée du contrat/services (si applicable) : 30 jours ouvrés

Les Offres devront être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous ou par email à l'adresse : procurement.offers.ci@undp.org au plus tard le **31 Janvier 2019 à 17h00**. L'offre comprendra un CV, une proposition technique et une proposition financière, placées sous plis scellés distincts, et devra nous parvenir à l'adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01
COTE D'IVOIRE**

Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, votre offre sera rejetée.

[Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.](#)

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à procurement.ci@undp.org ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Expérience + capacité du consultant, chef de mission (30 points)
2. Plan de travail (50 points)
3. Expérience + capacité du consultant associé (20 points)

Votre offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique. Nous demandons au consultant de nous faire **une offre forfaitaire** pour la durée de la consultation.

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

Le dépouillement des offres techniques :

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères d'évaluation énoncés au point XII. Seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70% de points seront retenues pour l'évaluation financière.

Le dépouillement de l'offre financière : les propositions financières seront cotées sur 30% points.

Les meilleur(e)s candidat(e)s les mieux disant seront retenu(e)s sur la base de la pondération des notes obtenues des deux évaluations

Les critères d'évaluation technique

1. Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant(e)				
			A	B	C	D	E
1.	Expérience + capacité du consultant, chef de mission	30					
2.	Plan de travail	50					
3.	Expérience + capacité du consultant associé	20					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultants				
			A	B	C	D	E
Expérience + capacité du consultant, chef de mission							
1.1	Diplôme Diplôme d'études supérieures (Maitrise/Master ou équivalent) en sciences politiques ou sociales	05					
1.2	Expérience générale Au moins 10 ans d'expérience professionnelle sur les thématiques de sécurité	10					
1.3	Expérience spécifique Au moins 5 ans d'expérience en évaluation de projets liées au secteur de la sécurité et/ou au renforcement de l'état de droit	15					
Total points 1		30					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultants				
			A	B	C	D	E
Projet de plan de travail							
2.1	Description détaillée du déroulement des travaux : Pertinence et réalisme de la méthodologie proposée	30					
2.2	Organisation du consultant : Efficience des moyens humains et matériels proposés	10					
2.3	Planning des travaux : Pertinence de l'agencement des différentes étapes de travail et délais de d'intervention	10					
Total point 2		50					

Formulaire d'évaluation des autres membres de la mission -- Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultants				
			A	B	C	D	E
Expérience + capacité du consultant associé							
3.1	Diplôme et expérience	10					
3.2	Connaissance et expérience des questions sécuritaires	10					
Total points 3		20					

**Evaluation externe du « Projet d'Appui à la Formation continue de la Police Nationale
de Côte » ;
CIV 10-00103531**

Termes de Référence pour la sélection d'un(e) consultant(e) national(e) indépendant(e)

2. Historique et contexte de la mission

La longue crise sociopolitique et militaire qu'a traversée la Côte d'Ivoire a fortement affectée l'ensemble des Institutions de la République de même que la Police ivoirienne. Pour relever les nombreux défis de restauration de l'autorité de l'Etat et de réforme du secteur de la sécurité, le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers se sont mobilisés pour inverser la tendance et montrer leur capacité de résilience. De ce fait, des progrès importants ont été réalisés sur les plans de l'efficacité opérationnelle et de la gouvernance du secteur de la sécurité, ainsi que dans le domaine de la prestation de services.

Le rétablissement de la sécurité et la restauration de l'autorité de l'Etat ont pour ce faire été inscrits au premier plan des priorités du gouvernement ivoirien dans son programme de sortie de crise. C'est pourquoi, depuis la fin de la crise postélectorale, de nombreux efforts sont entrepris par le Gouvernement et ses partenaires nationaux et internationaux pour inverser la tendance en restaurant l'autorité de l'Etat, la sécurité nationale et en faisant la promotion de la réconciliation à tous les niveaux.

En dépit de certaines déficiences opérationnelles, les Institutions Nationales chargées de la sécurité se sont acquittées de leurs fonctions statutaires avec une meilleure compréhension de leurs attributions respectives et des capacités renforcées. Cependant, malgré les mesures prises par le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers, les défis sont restés importants, notamment en matière du professionnalisme des agents de police et le renforcement des capacités de la Police Nationale.

C'est dans ce contexte qu'a été formulé et mis en œuvre de Janvier 2014 à Mars 2016, le Projet d'Appui au renforcement des capacités de la police nationale (PARCP). Le PARCP qui est la contribution de la JICA et du PNUD à la réponse au défi de la sécurité et de la cohésion sociale a permis de renforcer les capacités professionnelles et opérationnelles de 3.700 policiers animateurs relais, hommes et femmes, répartis sur toute l'étendue de la Côte d'Ivoire par la formation continue. Ces Policiers formés sont chargés de partager les acquis de la formation avec les autres personnels de police de leurs services.

Toutes ces actions de formation ont conduit progressivement à inculquer aux Policiers ivoiriens les notions de Formation Continue et surtout à relever le niveau professionnel de l'ensemble des personnels de la Police Nationale.

Malgré l'atteinte de résultats concluants, la nécessité de poursuivre la professionnalisation de la Police est apparue au grand jour à la suite de la survenance de nouvelles formes de criminalité et la recrudescence de certains actes de grand banditisme.

Il est alors devenu nécessaire et incontournable de consolider les nombreux acquis du programme précédent, d'asseoir les bases de la formation continue de la Police Nationale de Côte d'Ivoire et de faciliter la transition liée au départ annoncé de la Police des Nations Unies (UNPOL).

C'est dans cette perspective s'inscrit le Projet d'Appui au Renforcement de la Formation Continue de la Police Nationale (PAFC).

Le PAFC est la contribution du PNUD et de ses partenaires (notamment l'Agence Japonaise de Coopération Internationale et le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité), à la réponse au défi de la sécurité et de la cohésion sociale. Il vise à contribuer à la restauration de l'autorité et la légitimité des services de sécurité intérieure à travers le renforcement du professionnalisme de ceux-ci par la formation continue.

De façon spécifique, le projet se propose de (i) Renforcer les capacités nationales en programmation, mise en œuvre, suivi et évaluation de programmes de formation continue de la police nationale ; (ii) Renforcer le dispositif opérationnel de formation continue de la police nationale ; (iii) Améliorer le professionnalisme et l'image de travail du policier.

Le projet s'étend sur trois (3) années budgétaires japonaises (décembre 2016 à mars 2019) structurées comme suit :

- Année 1 de Décembre 2016 à mars 2017 ;
- Année 2 de 2017 à 2018 ;
- Année 3 de 2018 à 2019.

Il se propose de contribuer à la modernisation et au renforcement de la formation continue de la police nationale, sur les bases des acquis du programme précédent, et au regard des défis sécuritaires actuels et à venir.

La mise en œuvre du projet est bâtie autour d'une combinaison d'actions de formation de formateurs, conception de contenus pédagogiques, et appuis matériels, pour lesquelles, globalement, trois (3) résultats principaux sont attendus :

- Les capacités institutionnelles de la police nationale sont renforcées en matière de programmation, mise en œuvre, suivi et évaluation de programmes de formation continue ;
- Les services de police ont les capacités opérationnelles nécessaires pour la conduite des sessions de formation continue ;
- Les connaissances de policiers sont améliorées sur les thématiques indispensables à l'exercice de la fonction policière.

Conformément aux directives du document de projet, les parties prenantes conviennent de réaliser une évaluation finale externe du projet pour apprécier les résultats de l'exécution et proposer des perspectives.

Le bureau du PNUD Côte d'Ivoire recrute pour ce faire un(e) consultant(e) national(e) indépendant(e) pour la conduite de cette mission d'évaluation.

3. Objet de l'évaluation

L'objet est, de manière globale, d'informer les parties prenantes au projet (PNUD, JICA, MIS, notamment) sur la pertinence, la performance et les progrès réalisés par le projet vers l'atteinte des résultats escomptés, notamment à travers l'évaluation des produits (suivi de l'exécution) et des effets sur la situation de développement. Spécifiquement, il s'agira de :

- Décrire les changements enregistrés à la fin du projet, mesurer leurs pertinences par rapport aux résultats attendus du projet et indiquer les leçons apprises ;

- Etablir un bilan final du projet, en vue d'en identifier les leçons tirées, les opportunités et les menaces, les points forts à consolider et les points faibles, et de dégager les mesures correctives éventuelles à prendre, tant dans le fonds, qu'au niveau opérationnel pour des interventions futures ;
- Fournir des informations qui pourraient être utilisées pour formuler des recommandations pertinentes visant à améliorer la formulation, la mise en œuvre et le suivi des interventions futures ;
- Formuler des recommandations claires et réalistes en vue d'une extension du programme à d'autres localités et/ou d'une meilleure continuation des actions ;
- Evaluer la prise en compte de la dimension genre dans la mise en œuvre du projet en vue d'apporter des recommandations pour des interventions futures ;
- À partir du bilan final du projet, et en s'appuyant sur les conclusions de ladite évaluation, proposer une ébauche de grands axes d'un éventuel programme futur.

4. Portée de l'évaluation et objectifs

De manière pratique, l'évaluation devra se concentrer sur les résultats attendus des interventions. Il s'agira notamment d'analyser le projet sous les aspects suivants :

- La conception du projet (identification et formulation du projet, etc.) ;
- La pertinence du projet (conformité avec les priorités nationales, celles du PNUD, de la JICA, et du MIS, cibles appropriées, objectifs toujours valides au regard de l'évolution contextuelle, contribution au PND, à la RSS, au CPU, etc.) ;
- La mise en œuvre du projet (approche stratégique, contraintes et obstacles rencontrés, efficacité de l'équipe, efficacité des partenaires de mise en œuvre, efficacité des ressources, efficacité des activités, résultats produits par le projet et progression vers les résultats escomptés) ;
- L'efficacité des différents mécanismes de financement mis en place par le donateur, et leurs effets sur les structures cibles ;
- La durabilité des actions conduites (durabilité de l'axe stratégique d'intervention et des activités, appropriation, niveau de gestion, maintenance des équipements, durabilité institutionnelle et financière) ;
- Les contributions au renforcement des capacités nationales ;
- Les contributions des acquis du projet (supports pédagogiques, équipements, formations, etc.) à relever des défis nationaux, notamment en termes de formations, amélioration des rapports police/population, expertise policière, restauration de l'autorité de l'Etat, réconciliation nationale, cohésion sociale, etc.
- En lien avec le point précédent, l'appréciation des stratégies de synergies/mobilisations de partenariats et de ressources mises en œuvre par le projet pour assurer son extension au terme de l'initiative ;
- Les produits et effets (effets sur les groupes cibles) attendus à la fin du projet, en référence au cadre logique annexé à la convention, tout en aidant à établir une situation de référence ;
- L'opérationnalité globale des structures cibles, et appréciation de la contribution de chaque composante du projet à l'opérationnalité globale ;

- La prise en compte des thématiques transversales : genre, droits de l'homme, éthique et déontologie, etc.
- Le renforcement partenarial (qualité des relations partenariales, valeurs ajoutées, etc.) ;
- Les contributions de chaque partenaire (PNUD, JICA, MIS/DGPN) ainsi que des effets des synergies avec d'autres interventions et/ou intervenants (PARDS/UE, PBF, VSBG, Post-Ebola ; etc.).

5. Questions relatives à l'évaluation

Plus singulièrement l'évaluation pourra fournir des réponses aux questions suivantes :

- Les effets ou produits ont-ils été atteints ?
- Quels progrès ont été réalisés en matière d'effets ?
- Quels facteurs ont contribué à atteindre ou ne pas atteindre les effets escomptés ?
- Dans quelle mesure l'intervention du PNUD a-t-elle contribué aux produits ?
- La stratégie de partenariat PNUD, JICA, MIS/DGPN, a-t-elle été appropriée et efficace ?
- Quels facteurs ont contribué à l'efficacité ou l'inefficacité ?

6. Modalité et méthodologie d'intervention

Le/la consultant(e) devra proposer en début d'intervention un plan de travail qui fournit les détails sur sa compréhension par rapport aux éléments qui sont évalués, en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide de méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. Le plan de travail doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations.

Le/la consultant(e) devra pour cela :

- Faire une consultation et revue de la documentation du Projet ;
- Faire une consultation des parties prenantes au projet (PNUD, JICA, MIS/DGPN) ;
- Faire une consultation d'autres partenaires techniques et financiers dont les actions pourraient avoir contribué aux produits et effets obtenus ;
- Soumettre, avant la phase opérationnelle de collecte de données, une matrice d'évaluation (cf. annexe) indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide de méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données ;
- Effectuer des visites de terrain en vue de : apprécier les réalisations, échanger avec les agents de police et les communautés ;
- Organiser des séances de débriefing d'étapes.

7. Produits d'évaluation

L'évaluation du projet devra fournir les produits suivants :

- **Un plan de travail** avant d'entrer dans l'exercice de recollection de données d'évaluation à part entière. Ce plan détaille la compréhension de l'équipe par rapport aux éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide des méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. Il doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations, en désignant le ou les membres de l'équipe (éventuellement) qui auront la responsabilité de chaque tâche ou produit ;

- **Un aide-mémoire** retraçant les principales conclusions de la visite de terrain ;
- **Un rapport provisoire d'évaluation** à soumettre au PNUD et aux principales parties prenantes pour observation au terme de la mission d'évaluation ;
- **Le Rapport final d'évaluation** prenant en compte les commentaires des partenaires de mise en œuvre du projet.

8. Composition de l'équipe d'évaluation et compétences requises

L'évaluation sera conduite par un(e) consultant(e) national(e) indépendant(e) spécialiste des questions de sécurité : Il (elle) pourra s'il (elle) le désire se faire appuyer par d'autres ressources humaines de son choix, également indépendantes et dont les qualifications pour la conduite de l'exercice sont avérées.

Le/la consultant(e) national(e) devra avoir les qualifications suivantes :

Education

- Diplôme d'études supérieures (maîtrise ou équivalent),

Expérience

- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dont 5 dans les fonctions similaires en Côte d'Ivoire avec une expérience directe liée au secteur de la sécurité, notamment la police et/ou la gendarmerie ;
- Bonnes connaissances des questions liées à la formation (ingénierie, pédagogie et andragogie) en Afrique de l'Ouest et/ou en Côte d'Ivoire ;
- Solide expérience en matière d'analyse de politiques, de documents et de rédaction de rapports ;
- Une expérience avec les Nations Unies et en particulier le PNUD est souhaitée.

Langues :

Excellent à l'oral et à l'écrit en français.

9. Ethique d'évaluation

La présente évaluation est conduite conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG 64. Elle décrit les problèmes essentiels abordés dans l'élaboration et l'exécution de l'évaluation, y compris l'éthique d'évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par exemple : mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant les zones telles que les dispositions pour collecter et rapporter les données, particulièrement les autorisations nécessaires pour interviewer ou obtenir des informations au sujet des enfants et des adolescents ; dispositions permettant de stocker et de garder la sécurité des informations collectées et protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité.

10. Modalités d'exécution

La/le Consultant(e) sera placé(e) sous la responsabilité du Directeur Pays du PNUD, et la supervision du Spécialiste Programme Gouvernance du PNUD. Sa mission sera facilitée par l'équipe de gestion du projet et le partenaire de mise en œuvre (MIS/DGPN).

Le coordonnateur du projet met à la disposition de l'équipe de l'évaluation, les documents relatifs au projet (documents du projet, rapports d'avancement et intermédiaires, rapports annuels, plan de mise en œuvre, cadres de résultats), la liste des parties prenantes, etc. Il convient du calendrier de travail avec l'équipe d'évaluation, fournit des moyens logistiques (l'espace bureau notamment) et facilite la tenue de la réunion de validation.

L'équipe d'évaluation exécute les activités conformément au calendrier et fournit les produits dans les délais requis. Il se réfère aux normes contenues dans le manuel de la planification, du suivi et d'évaluation axée sur les résultats de développement ainsi qu'aux « Directives éthiques pour l'évaluation ».

11. Durée et échéancier de la mission

La mission d'évaluation se réalisera du 01 Février au 01 Mars 2019, incluant les rencontres de travail, les visites de terrains, les séances de débriefing et la finalisation du rapport d'évaluation. Par ailleurs, le consultant sera invité à présenter le rapport d'évaluation à l'atelier bilan de clôture du projet.

12. Modalités pratiques de soumission

Le dossier de candidature devra comporter pour chaque soumissionnaire :

1. Le CV du consultant Chef de mission, ainsi que ceux des autres experts affectés à la mission (au moins un) ;
2. Une offre technique, qui reprendra clairement un descriptif de la méthodologie proposée par le consultant, une proposition de calendrier, un listing du matériel souhaité pour accomplir la mission et un listing des documents souhaités pour consultation avant mission (les documents ne seront transmis qu'au candidat retenu) ;
3. Une offre financière

13. Paiements du consultant

DELIVRABLES	Montant
Plan de travail validé et certifié	20%
Aide-mémoire et Rapport provisoire	50%
Rapport final après validation	30%

14. Grille d'évaluation et critères de sélection des soumissionnaires

15. Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant(e)				
			A	B	C	D	E
1.	Expérience + capacité du consultant, chef de mission	30					
2.	Plan de travail	50					
3.	Expérience + capacité du consultant associé	20					
	Total	100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultants				
			A	B	C	D	E
Expérience + capacité du consultant, chef de mission							
1.1	Diplôme Diplôme d'études supérieures (Maitrise/Master ou équivalent) en sciences politiques ou sociales	05					
1.2	Expérience générale Au moins 10 ans d'expérience professionnelle sur les thématiques de sécurité	10					
1.3	Expérience spécifique Au moins 5 ans d'expérience en évaluation de projets liées au secteur de la sécurité et/ou au renforcement de l'état de droit	15					
Total points 1		30					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultants				
			A	B	C	D	E
Projet de plan de travail							
2.1	Description détaillée du déroulement des travaux : Pertinence et réalisme de la méthodologie proposée	30					
2.2	Organisation du consultant : Efficience des moyens humains et matériels proposés	10					
2.3	Planning des travaux : Pertinence de l'agencement des différentes étapes de travail et délais de d'intervention	10					
Total point 2		50					

Formulaire d'évaluation des autres membres de la mission -- Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultants				
			A	B	C	D	E
Expérience + capacité du consultant associé							
3.1	Diplôme et expérience	10					
3.2	Connaissance et expérience des questions sécuritaires	10					
Total points 3		20					

DETAIL DES COUTS

Détail des couts par élément :

Elements	Coût Unitaire	Quantité	Cout total pour durée du Contrat
I. Coûts du Personnel			
Honoraires			
Assurance vie	N/A	N/A	
Assurance maladie	N/A	N/A	
Communications			
Transport			
Autres (Mentionner svp)			
II. Frais de voyage afin de rejoindre le lieu de la Consultance			
Billet d'avion de la destination d'origine à la destination de la Consultance	N/A	N/A	
Frais de subsistance (selon le taux en vigueur et applicable au Système des Nations Unies)	N/A	N/A	
Assurance voyage	N/A	N/A	
Frais de voyage	N/A	N/A	
Autres (mentionner svp)	N/A	N/A	
III. Voyages dans le cadre de la Consultance			
Frais de transport			
Frais de subsistance			
Assurance voyage			
Frais de voyage			
Autres (mentionner svp)			

N/A : Non Applicable